

Fiche 2- éclairage public

Le territoire d'énergie de la Drôme - SDED exerce sur option la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'exploitation des installations et du réseau à la demande expresse de ses membres.

Pour l'exercice de cette compétence le territoire d'énergie de la Drôme - SDED est propriétaire des travaux et perçoit le FCTVA en lieu et place de la commune.

Le territoire d'énergie de la Drôme - SDED est propriétaire des certificats d'économie d'énergie instruits suite aux travaux de rénovation réalisés dans le cadre du transfert de compétence.

La commune verse une contribution de financement au territoire d'énergie de la Drôme - SDED.

Le paiement annuel de la contribution répond au schéma d'une cotisation pour adhésion à une compétence optionnelle:

	territoire d'énergie de la Drôme - SDED		Commune	
	C/ de dépenses	C/ de recettes	C/ de dépenses	C/ de recettes
Appel de cotisation		74748	65568	

Pièces justificatives du mandat:

- délibération de transfert de compétence de la commune ;
- liquidation annuelle visée par la commune et le territoire d'énergie de la Drôme - SDED;
- titre du territoire d'énergie de la Drôme - SDED.